

# RESIDENCE LA DUCHÈRE

Année 2018-2019

126 places

## ADRESSE

3 rue Françoise Giroud  
69009 Lyon

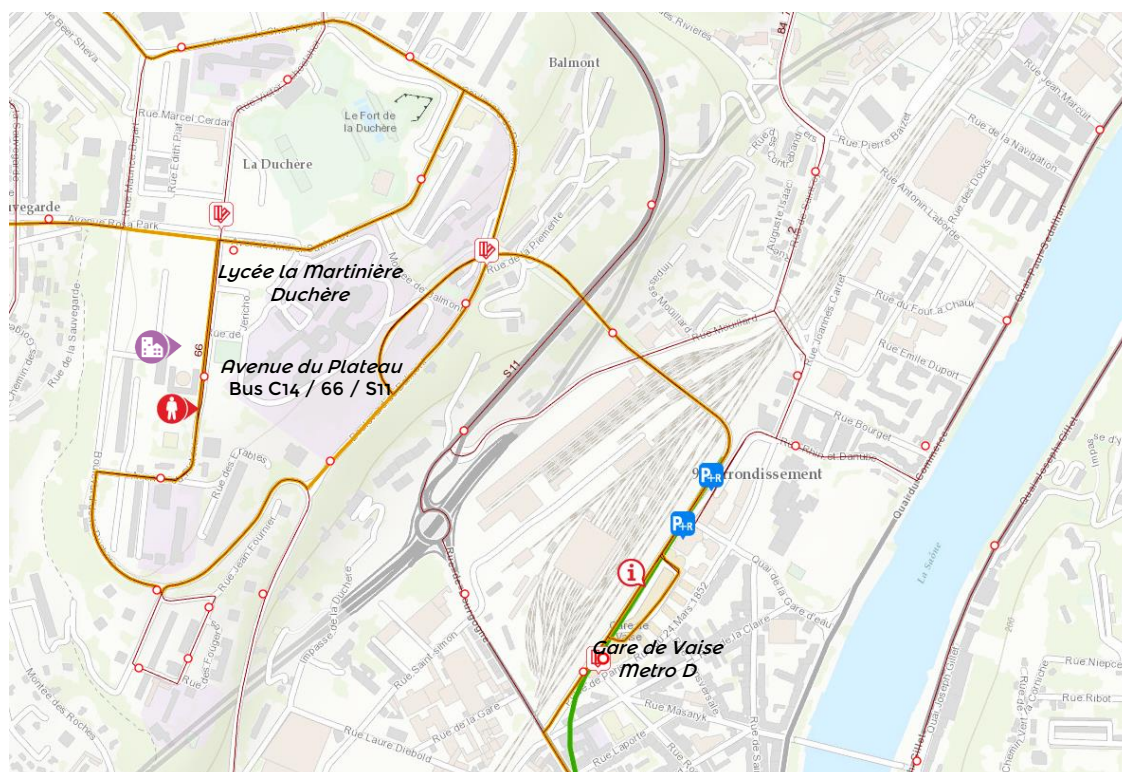


## TRANSPORTS EN COMMUN ET ACCES

Bus : C14 / Bus 66 / S 11 : arrêt Avenue du Plateau

Les TCL (Transports en Commun Lyonnais) vous permettront de vous déplacer partout dans la métropole lyonnaise :

[www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) ou 04 26 10 12 12.



## INTERLOCUTEURS

La résidence La Duchère est rattachée à la résidence André Allix située à 2 rue Sœur Bouvier, 69005 Lyon.

### POUR VOS DEMARCHES :

#### Accueil central de la résidence ouvert 24h/24 et 7j/7

Un agent d'accueil est disponible de 6h00 à 21h00 et les veilleurs de nuit sont en poste de 21h00 à 6h00

2 rue Sœur Bouvier

69005 Lyon

☎ 04.72.42.22.91

✉ [allix.admissions@crous-lyon.fr](mailto:allix.admissions@crous-lyon.fr)

### Secrétariat administratif

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

### A VOTRE ECOUTE :

#### Happsy Hours (psychologues)

Permanences gratuites tous les mercredis de 18h00 à 21h00 avec ou sans rendez-vous, dans la salle d'animation au rez-de-chaussée du bâtiment F de la résidence André Allix, 2 rue Sœur Bouvier.

☎ 06.27.86.91.83

✉ [rdv.apsytude@gmail.com](mailto:rdv.apsytude@gmail.com)

#### Service social du Crous (aides sociales et financières)

Entretiens personnels et accompagnement.

Rendez-vous obligatoire, à prendre en ligne sur [www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr) rubrique *Action Sociale*

☎ 04.72.80.13.25

✉ [ssocial@crous-lyon.fr](mailto:ssocial@crous-lyon.fr)

### POUR ECHANGER :

**Elus au Conseil de résidence** : chaque année au mois d'octobre, des étudiants résidents sont élus au Conseil de résidence par les autres résidents. Ils vous proposent des animations tout au long de l'année et sont vos contacts référents pour tout ce qui concerne votre résidence. Le Conseil est composé de la direction de la résidence, des représentants de l'administration et des élus étudiants résidents.

## VOTRE LOGEMENT

**Lors de votre arrivée, vous signerez une décision d'admission accompagnée d'un règlement intérieur. Nous vous invitons à le lire attentivement et à bien le respecter.**

### TYPES DE LOGEMENT ET EQUIPEMENTS

**Des T1** meublés de 18 m<sup>2</sup>, avec réfrigérateur individuel, plaques vitrocéramiques.

**Des T1 accessibles PMR** meublés de 21 m<sup>2</sup>.

**Des appartements partagés** (dont appartements accessibles PMR) meublés de 70 m<sup>2</sup>, prévus pour 4 personnes.

Pensez bien à prévoir vos draps en fonction de la taille du lit et vos poêles, casseroles et produits d'entretien selon le type de plaques dans votre logement. Un service de lingerie est également disponible pour une location de draps, oreiller, couette et 2 lavages : renseignez-vous à l'accueil de la résidence.

**Les fours traditionnels ne sont pas autorisés dans les logements.**

En cas de panne (volet roulant, ampoule, fuite ...), signalez-le sans délai à l'accueil central de votre résidence.

@ Accès internet.

### TARIFS PAR MOIS ET PAIEMENT DE VOTRE LOYER

T1 : 387 €/mois

Appartement partagé 4 : 306 €/mois et par personne

Les loyers comprennent les charges : l'eau, le chauffage, l'électricité, l'accès internet. Les allocations d'aide au logement ne sont pas déduites du montant ci-dessus ; renseignez-vous auprès de la CAF de Lyon (Caisse des Allocations Familiales) pour connaître vos droits : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

Vous devez payer votre loyer avant le 12 de chaque mois : pour plus de rapidité et de simplicité, pensez à le faire en ligne sur le site du Crous [www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr) rubrique *Payer mon loyer en ligne*.

### **ACCES A LA RESIDENCE ET A VOTRE LOGEMENT**

Lors de votre arrivée, une clé personnelle ouvrant votre logement ainsi qu'un badge d'accès vous seront remis. Ils vous permettront également d'accéder à un certains nombres d'équipements communs. En cas de perte, le remplacement vous sera facturé.

### **HORAIRES DES VISITES**

Les visites sont autorisées de 7h00 à 22h00 ; il est strictement interdit de loger un tiers dans votre logement.

### **DISTRIBUTION DU COURRIER**

Le courrier est distribué chaque jour dans les boîtes aux lettres. En votre absence, vos colis ne pourront être réceptionnés par les agents d'accueil de votre résidence. Merci de vous faire livrer dans les points relais prévus à cet effet.

### **LES POUBELLES**

Chaque étudiant est responsable de ses propres poubelles. Un local est à votre disposition à 50 mètres en sortant de la résidence. Pensez à faire le tri : cartons, papiers, conserves et bouteilles plastiques dans la poubelle jaune ; le verre dans les containers à proximité ; les autres déchets dans la poubelle grise.